

# Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE Dr RAYMOND VERGÈS

N° 17.941

## Macabres découvertes depuis le début de la trêve à Gaza

### Crimes de guerre calculés par Israël

**L**a trêve de 72 heures décrétée mardi 5 août dans la bande de Gaza, devrait servir de répit pour la population palestinienne, soumise à une offensive terrestre, maritime et aérienne depuis 29 jours. Contrairement aux précédents, ce cessez-le-feu est différent car l'armée israélienne s'est retirée totalement de la bande de Gaza.



Avant et après l'agression israélienne. Photos satellites montrant comment Israël a écrasé un quartier de Gaza sous les bombes.

Cette trêve met en avant les exactions perpétrées par Tsahal, comme au village de Khouza'a, près de la frontière avec Israël, à l'est de Khan Younès, où un reporter du journal "L'Humanité", Pierre Barbancey, a fait une découverte macabre, mettant en cause l'armée israélienne, qui aurait arrêté, frappé, détenu pendant trois jours des palestiniens.

#### Prisonniers exécutés

Les habitants du village de Khouza'a ont pu regagner ce qu'il restait de

leurs habitations, vendredi 1er août, lorsque l'armée s'est retirée, barrant l'accès du village. Jamal Al Najjar a déclaré à l'envoyé spécial du journal, que «lorsque je suis revenu, je n'arrivais même pas à me repérer. On ne nous traite pas comme des êtres humains». En effet, les habitants ont découvert sous les décombres, «des habitants coincés, incapables de fuir, pris au piège sous le déluge de bombes. Un cas de crime de guerre caractérisé. D'autant que même les secours n'ont pu accéder à la zone, empêchés par l'armée israélienne», a expliqué Pierre Barbancey. D'après un habitant appelé Ahmed, ce

dernier aurait retrouvé son fils Bilal, 22 ans, «couché sous un amoncellement de corps», Il semblerait que Bilal et ses amis aient été arrêtés dans les rues et emmenés dans la maison par des forces spéciales israélienne. Pour le reporter de L'Humanité, «une exécution sommaire, (qui, ndlr) s'apparente, là encore, à un crime de guerre. De son côté, Mohammed Al Najjar a retrouvé son beau-fils, Wasfi, 27 ans, «mort à même le sol, près de la mosquée Ibed el Rahman. «Il avait les pieds liés par une corde et un trou au milieu du front», a expliqué Mohammed Al Najjar. Ce dernier a expliqué que «depuis

1967, j'ai vécu plus d'une guerre menée par les Israéliens. Mais ça n'a jamais été comme ça. Ils veulent nous effacer de l'humanité». Un constat partagé par de nombreux dirigeants sud-américains, mais aussi des stars espagnoles, qui n'ont pas hésité à dénoncer «le génocide» fait à Gaza. A La Réunion, la mobilisation du 3 août a été l'occasion pour les organisations de dénoncer un contexte de haine en Palestine.

### Diviser les Palestiniens

Depuis le début de l'offensive israélienne le 8 juillet, le Premier ministre Benjamin Netanyahu avait justifié les attaques au rapt puis à l'assassinat de trois jeunes étudiants d'une colonie de Cisjordanie. Alors, le Hamas était l'unique responsable, «il faut le

détruire», a indiqué le Premier ministre. Pour certains, le but de cette guerre est de diviser les Palestiniens, après l'alliance signée entre les organisations palestiniennes, dont le Hamas, afin de créer un gouvernement de coalition.

Cette unité aurait pu remettre en cause toute la politique israélienne en territoire palestinien. En effet, la division permettait à Benjamin Netanyahu de régner. D'ailleurs, dès l'annonce de la signature de cet accord, le Premier ministre avait assuré qu'aucune négociation ne serait entreprise avec ce gouvernement de «consensus national». D'autant plus que le gouvernement israélien tient à continuer sa colonisation en territoire palestinien. Depuis plusieurs années, en dépit des négociations entre les deux parties, les colonies s'agrandissent pour constituer «un continuum». Tel-Aviv construit des blocs de colonies pour

les annexer à Israël, réduisant ainsi la Palestine.

Ainsi, lancer une guerre permettrait de diviser une population meurtrie, de raviver les tensions politiques entre chaque organisation et de continuer la colonisation en Cisjordanie tout en captant les puits palestiniens et maintenant le blocus. Car désormais une bonne partie des tunnels construits pour acheminer des vivres, de l'eau et du matériel de la vie quotidienne sont désormais détruits par Tsahal, enfermant un peu les 1,8 million de Palestiniens dans la bande de Gaza.

Céline Tabou

## Conférence à Saint-Denis

# Le combat exemplaire d'Ahmed Kathrada aux côtés de Nelson Mandela : la lutte contre le racisme, contre les inégalités et pour la démocratie

**U**ne très belle conférence s'est déroulée ce mardi 5 août à l'ancien Hôtel de Ville de Saint-Denis avec le grand militant sud-africain Ahmed Kathrada dans le cadre de sa visite d'une semaine à l'invitation de l'Association Musulmane de La Réunion (AMR). Plusieurs centaines de personnes ont participé à cette rencontre, dont il y a de nombreux enseignements à tirer pour les combats du peuple réunionnais en faveur du respect de ses droits fondamentaux.

Après les mots d'accueil prononcés par l'adjoint au maire dionysien René-Louis Pestel et Houssen Amode, président de l'AMR, puis la proclamation d'un chant et d'un poème, Ahmed Kathrada a fait un exposé très intéressant sur les combats admirables qu'il a menés depuis son adolescence au service de son peuple. Il a notamment rappelé les luttes accomplies pendant des décennies pour libérer l'Afrique du Sud de la dictature d'un État raciste et les violentes répressions infligées par ce régime aux combattants de la liberté.

Le conférencier a notamment raconté dans quelles conditions il a été condamné à la prison à vie en 1963 aux côtés de Nelson Mandela et d'autres militants anti-apartheid ainsi que les épreuves pénibles voire tragiques subies par eux pendant plus d'un quart de siècle en prison mais aussi par de nombreux camarades de l'ANC

(African National Congress) et autres combattants de la liberté. Ensuite, il a rappelé comment grâce à ces combats une avancée importante vers la démocratie a pu se faire dans le pays, notamment en 1994 avec l'élection de Nelson Mandela à la présidence de la République, suivi par d'autres responsables de l'ANC.

### Qu'allons-nous faire à La Réunion ?

Mais pour Ahmed Kathrada, ce combat pour la démocratie et la réparation des effets de l'apartheid n'est pas terminé. «Après 350 ans de règne blanc, nous devons continuer à lutter contre la pauvreté et progresser de jour en jour pour soutenir les personnes les plus pauvres».

Ahmed Kathrada a conclu en invitant

chaleureusement les Réunionnais à visiter son pays, notamment l'île de Robben Island, où il a été détenu avec ces camarades, «et à venir apprécier notre nouvelle démocratie». Ensuite, lors des échanges avec le public, Ahmed Kathrada a exprimé son soutien à la lutte de libération du peuple palestinien, il a évoqué «l'importance du pardon pour faire évoluer ensemble la démocratie» et le dialogue social pour résoudre les problèmes du pays. En nous appuyant sur les propos passionnants de cette personnalité de grande envergure, qu'allons-nous faire concrètement ensemble à La Réunion en tant que Réunionnais pour créer une gouvernance démocratique, abolir l'apartheid social et renforcer les liens avec les peuples frères de la région pour un co-développement solidaire de l'Indianocéanie ?

L. B.

## Édito

# Israël a perdu la face et s'est retiré

L'agression d'Israël contre la population de Gaza a pris un nouveau tournant avec le retrait de son armée. Repli tactique ou alors prise de conscience d'une défaite qui ne dit pas son nom? Car, enfin, qu'a-t-il gagné au bout de 21 jours d'intenses bombardements?

Sur le plan mondial, la réprobation s'est vite transformée en condamnation. Le cas le plus significatif est celui de la France. Laurent Fabius a été obligé de mener une opération de rattrapage devant la tendance pro-israélienne de François Hollande, du début. Une plainte pour crime de guerre et crime contre l'Humanité a été introduite. On ne voit pas comment Israël pourrait échapper à la sanction. D'ailleurs, les bâtiments de l'ONU bombardés et détruits serviront de pièces à conviction pour montrer la détermination de l'Etat criminel. Jamais, l'isolement d'Israël n'avait atteint un tel niveau. D'ailleurs, cette agression a redonné une amplification au boycott des produits israéliens. La comparaison avec le pouvoir raciste sud-africain asphyxié par le boycott de ses produits est facile. Ce mouvement anti-israélien va continuer tant que Gaza n'aura pas pansé ses blessures. De statut de terroriste, le Hamas a reçu la sympathie du monde entier épris de justice. Les dégâts matériels sont considérables. Israël n'aura pas réussi à couper le Hamas de son peuple. Bien au contraire. Sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, c'est un véritable échec pour l'agresseur.

Les manifestations exprimaient le soutien à la lutte des Palestiniens. Le mot d'ordre le plus entendu est la reconnaissance d'un Etat Palestinien. Sur ce plan, l'agression va accélérer le processus final. C'est probablement le plus grand échec d'Israël. Finie l'époque où l'opinion mondiale réclamait un Etat et des frontières sûres pour Israël. Bâton la change le bout. Devant des Palestiniens sans défense, Israël a perdu la face, ce qui l'a poussé au repli, laissant apparaître un paysage de désolation qui appelle à la solidarité agissante. Au bout, la levée du blocus de Gaza signera sa deuxième défaite d'envergure.

Au final, cette agression a révélé toute l'hypocrisie de l'Occident et ses complices parmi lesquels Obama, qui n'a pas hésité à alimenter l'armement d'Israël.

**J.B.**

## Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés

69<sup>e</sup> année

DIRECTEURS DE PUBLICATION :

1944-1947 : Roger Bourdageau • 1947 - 1957 : Raymond Vergés • 1957 - 1964 : Paul Vergés • 1964 - 1974 : Bruny Payet • 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom • 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon • 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud • Depuis 2008 : Jean-Max Hoarau

6 rue du général Émile Rolland  
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

RÉDACTION

TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29  
ÉMAIL RÉDACTION : [temoignages@wanadoo.fr](mailto:temoignages@wanadoo.fr)  
SITE WEB : [www.temoignages.re](http://www.temoignages.re)

ADMINISTRATION

TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23  
ÉMAIL AVIS, ABONNEMENT :  
[avis.temoignages@wanadoo.fr](mailto:avis.temoignages@wanadoo.fr)

## Sénat: «De fortes inégalités entretenues par les compléments de rémunération dans la fonction publique» –5–

### «Les suppléments de rémunérations dans la sphère publique : de quoi parle-t-on ?»

**D**ans ce chapitre, le rapport du Sénat sur les niveaux de vie Outre-mer décrit le système des sur-rémunérations des agents civils et militaires de l'Etat dans les collectivités d'outre-mer.

S'élevant en moyenne à 31.650 euros, le salaire net annuel des fonctionnaires domiens est supérieur de 18,6 % à celui des fonctionnaires hexagonaux. Ces différences ne s'expliquent pas par des différences de structure dans l'emploi. Elles tiennent essentiellement à l'existence des «sur-rémunérations» dont bénéficient les fonctionnaires en poste dans les outre-mer.

Mis en place au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, les compléments de rémunération visaient à renforcer les effectifs de cadres ultramarins en rendant la fonction publique plus attractive sur ces territoires. Il s'agissait également de prendre en compte l'éloignement par rapport à l'hexagone et de compenser la cherté de la vie outre-mer ainsi que les risques de dévaluation, à l'époque, du franc CFA ou du franc CFP par rapport au franc métropolitain. Aujourd'hui, ce que l'on nomme «sur-rémunérations» désigne une réalité composite: il existe en effet une superposition de plusieurs dispositifs (majorations de traitement, indemnités diverses, congés bonifiés) et une grande hétérogénéité des règles législatives et réglementaires en vigueur. Initialement cantonnées à la fonction publique d'État, elles ont été progressivement étendues aux fonctions publiques territoriale et hospitalière. Certaines communes les ont également instituées pour des agents contractuels, sous la forme notamment de primes de vie chère. Des mécanismes de sur-rémunérations ont également infiltré le secteur parapublic.

### La fonction publique d'État, civile et militaire

#### Les majorations de traitement

Dans l'ensemble des collectivités ultramarines, les fonctionnaires de l'État bénéficient d'une rémunération majorée par l'application d'un coefficient multiplicateur. Le taux de ce coefficient varie en fonction de la collectivité d'affectation.

Dans les DOM, la majoration applicable aux salaires des fonctionnaires civils se compose de plusieurs strates, dont

deux sont communes aux départements français d'Amérique et à La Réunion:

- d'une part, une majoration de 25 % du traitement brut instituée en 1950;

- d'autre part, un «complément temporaire» à la majoration de traitement créé au taux de 5 % en 1953 et porté quatre ans plus tard à 10 % à La Réunion et à 15 % aux Antilles et en Guyane.

Dans les départements français d'Amérique, la majoration de traitement n'a pas évolué depuis cette date; elle est ainsi fixée à 40 %.

À La Réunion, il est en outre appliqué au traitement majoré un coefficient de 1,138 (soit + 13,8 %).

Introduit en 1948, ce dernier dispositif visait, d'un point de vue historique, à tenir compte de la disparité entre le «franc des colonies française d'Afrique» (CFA) et le franc métropolitain. Même si son niveau a baissé au cours du temps, il a survécu à l'introduction du franc métropolitain en 1975 mais ne concerne plus aujourd'hui que La Réunion. Appliqué au traitement net majoré, il porte la majoration de traitement à La Réunion à 53 % au total.

Le personnel militaire affecté dans les DOM bénéficie, quant à lui, d'une majoration de solde qui correspond à 25 % de la solde de base brute mensuelle. À La Réunion, il voit en outre sa solde de base nette mensuelle indexée de 13,8 %.

Dans les COM, le traitement indiciaire, augmenté de l'indemnité de résidence et du supplément familial applicable à Paris, est également affecté d'un coefficient de majoration. La loi du 30 juin 1950 fixant les conditions d'attribution des soldes et indemnités des fonctionnaires civils et militaires relevant du ministère de la France d'outre-mer prévoit en effet pour les personnels civils «un complément spécial proportionnel à la solde et fixé à un taux uniforme pour chaque territoire ou groupe de territoires et chaque catégorie de cadres». Dans le Pacifique, cette majoration de traitement visait initialement aussi à compenser le risque de dévaluation de la monnaie locale par rapport à la monnaie métropolitaine («franc des colonies françaises du Pacifique» ou «changes franc Pacifique» introduit en 1945).

Sur ce fondement, un décret du 5 mai 1951 institue un «complément spécial»

pour les fonctionnaires civils, calculé en francs métropolitains et versé en monnaie locale. Il prévoit une majoration de 25 % en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française, 30 % à Saint-Pierre-et-Miquelon et 40 % à Wallis-et-Futuna.

Le décret du 23 juillet 1967 relatif au régime de rémunération des magistrats et des fonctionnaires de l'État en service dans les territoires d'outre-mer modifie le dispositif antérieur en prévoyant que la rémunération nette des magistrats et fonctionnaires est multipliée par un coefficient de majoration propre à chaque territoire.

L'arrêté du 28 juillet 1967 fixait ces taux à 1,92 pour la Nouvelle-Calédonie, 2,13 pour la Polynésie et 2,05 pour Wallis-et-Futuna. Des arrêtés interministériels ont par la suite majoré ces taux: pour la Polynésie française (de 1,84 pour les Îles-du-Vent et les Îles-sous-le-Vent à 2,08 pour les Marquises, les Australes et les Tuamotu-Gambier) et la Nouvelle-Calédonie (de 1,73 à 1,94 selon les circonscriptions administratives).

À Saint-Pierre-et-Miquelon, un décret de 1978 prévoit à la fois une majoration de traitement équivalente à celle des Antilles (soit 40 % sur le traitement brut) et, pour remplacer l'index de correction des territoires d'outre-mer, une indemnité spéciale compensatrice sur le traitement indiciaire net, fixée alors à 56 %. Ce taux a été réduit à chaque augmentation générale des rémunérations de la fonction publique jusqu'en avril 1982. Depuis cette date, il s'élève à 30,67 %, ce qui porte la majoration totale à 75 %.

Jusqu'en 2013, Mayotte était la seule collectivité ultramarine dans laquelle il n'existait pas encore de dispositif de majoration de traitement pour les fonctionnaires civils de l'État. La fonction publique militaire y bénéficiait toutefois d'un index de correction de 1,9. De plus, le régime de l'indemnité d'éloignement est plus favorable à Mayotte que dans les autres collectivités bénéficiaires. Les majorations de traitement ont cependant été étendues à cette collectivité par décret avec effet rétroactif au 1er janvier 2013 et montée en charge progressive jusqu'au 1er janvier 2017.

Les majorations de traitement sont applicables à l'ensemble du secteur public, tous les fonctionnaires de l'État y étant éligibles, qu'ils soient résidents ou en séjour administratif de durée limitée dans la collectivité.

Le tableau ci-dessous récapitule les différents coefficients applicables selon la collectivité d'affectation.

### Les indemnités spécifiques d'éloignement, de sujétion et d'installation

Aux majorations de traitement s'ajoutent un certain nombre d'indemnités dont l'objet et le montant varient en fonction de la collectivité concernée.

Supprimée dans les DOM et à Saint-Pierre-et-Miquelon en 2001, l'indemnité d'éloignement continue d'être versée aux fonctionnaires civils effectuant des séjours de durée limitée dans les collectivités du Pacifique et à Mayotte.

Payable en deux fractions égales au départ et au retour, elle se compose forfaitairement du traitement indiciaire de base versé sur un certain nombre de mois, variable en fonction de la collectivité concernée. Elle est versée sur la base d'un séjour de deux ans, renouvelable une fois consécutivement. Elle ne peut être affectée du coefficient de majoration. Pour un séjour de deux ans, chaque fraction de l'indemnité d'éloignement correspond à 5 mois de traitement indiciaire net en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française, 9 mois de traitement indiciaire net à Wallis-et-Futuna et 11 mois et 15 jours de traitement indiciaire net à Mayotte.

En Guyane, à Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Saint-Pierre-et-Miquelon, une indemnité particulière de sujétion et d'installation (IPSI) a été créée en 2001 pour une durée de cinq ans au bénéfice des magistrats et des fonctionnaires de l'État dont la précédente résidence était située en dehors de ces zones géographiques. Le montant de l'indemnité représentait 16 mois de traitement indiciaire brut de l'agent. Le versement s'effectuait au taux plein sur la base d'une durée de services de quatre ans et en trois fractions.

Le dispositif de l'IPSI a été reconduit à cinq reprises et a fait l'objet d'une dernière prorogation jusqu'au 1er avril 2013. Il a été remplacé, par décret du 15 avril 2013, par une indemnité de sujétion géographique visant à «tenir compte des spécificités intraterritoriales et de la difficulté des postes à pourvoir» pour les fonctionnaires de l'Etat et magistrats affectés en Guyane, à Saint-Martin, à Saint-Pierre-et-Miquelon ou à Saint-Barthélemy. Le montant de ce nouveau régime indemnitaire, entré en vigueur au 1er octobre 2013, est variable selon

Antilles, Guyane, Saint-Barthélemy et Saint-Martin	1,4
La Réunion	1,53
Mayotte	entrée en vigueur échelonnée ; 1,4 à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2017
Polynésie française	de 1,84 à 2,08
Nouvelle-Calédonie	de 1,73 à 1,94
Wallis-et-Futuna	2,05
Saint-Pierre-et-Miquelon	1,75
Terres australes et antarctiques françaises (TAAF)	de 1,53 à 1,73

**Le tableau ci-dessous récapitule les indemnités versées aux fonctionnaires civils de l'État en fonction de leur collectivité d'affectation.**

les collectivités concernées.

Le personnel militaire affecté dans un DOM (hors Mayotte) bénéficie quant à lui d'une indemnité d'installation qui correspond, pour un séjour réglementaire de deux ans, à 9 mois de la solde de base brute mensuelle pour la Martinique, la Guadeloupe et La Réunion et à 12 mois pour la Guyane. À La Réunion, le montant de l'indemnité d'installation est indexé. Il bénéficie en outre d'une indemnité de départ outre-mer (DEPOM) qui comprend un élément principal forfaitaire (variable selon le grade) et une majoration familiale.

Dans les COM et à Mayotte, les militaires perçoivent une indemnité résidentielle de cherté de vie (IRCV) fondée sur des taux variables affectés à une solde de base maintenue au taux atteint au 1er avril 1956. Les taux s'étagent de 10 %

dans les collectivités du Pacifique et à Mayotte à 18 % à Saint-Pierre-et-Miquelon. Ils bénéficient en outre d'une indemnité d'éloignement payable en deux fractions et constituée d'un nombre forfaitaire de jours de solde de base variable en fonction de la collectivité (75 jours pour la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française, 83 jours pour Mayotte). Ils se voient enfin attribuer un complément spécial de solde (COSP) calculé, à l'instar de l'IRCV, à partir de taux variables affectés à une solde de base cristallisée sur des indices applicables au 1er avril 1956.

*(à suivre)*

#### Recommandation n° 3 -

#### Rénover le dispositif des compléments de rémunération pour en faire un outil vertueux au service des économies ultramarines:

Redéfinir le régime des sur-rémunérations sur la base incontournable des trois exigences suivantes :

- une entrée en vigueur progressive pour éviter toute déstabilisation des économies ultramarines, seuls les nouveaux entrants dans la fonction publique devant être concernés ;

- la définition d'un référentiel stable et régulièrement publié mesurant pour chaque territoire le différentiel de coût de la vie afin d'y adosser le niveau des compléments de rémunération ;

- la mise au point d'un dispositif permettant de réinjecter dans les économies ultramarines les sommes dégagées.

Demander au Gouvernement la réalisation d'une étude opérationnelle de mise en oeuvre du nouveau dispositif, identifiant précisément le mécanisme garantissant la réinjection dans les économies ultramarines des montants économisés.

## USA/Afrique: 33 milliards de dollars supplémentaires

**Après avoir annoncé un investissement de 14 milliards de dollars par certaines entreprises américaines, Barack Obama a annoncé un engagement de son pays à hauteur de 33 milliards de dollars.**

Au delà des aspects économiques, thème central de ce forum, le président américain a tenu à évoquer la «sécurité et la paix» sur le continent. Ce dernier s'est aligné sur les propos de son secrétaire d'Etat, John Kerry, qui a mit la veille en garde les pays africains contre «les extrémistes» qui menacent le développement économique du continent.

Le chef de la diplomatie a ainsi expliqué: «Ils ne parlent pas des emplois qu'ils pourront créer, ils n'ont pas une vision pour l'avenir. Boko Haram, les shebab et tant d'autres groupes n'offriront jamais la moindre perspective à qui que ce soit».

Une différence que Barack Obama a tenu à mettre en avant, en annonçant mardi 5 août la mobilisation de plus de 30 milliards de dollars, appelant les dirigeants africains à créer un environnement politique et économique propice aux affaires. «Les Etats-Unis investissent massivement, sur le long terme, dans le progrès en Afrique», afin de contribuer au «développement» du continent et à la «création d'emplois» aux Etats-

Unis, a déclaré Barack Obama.

Cette somme est encore bien loin de celle investie par les Chinois, qui tourne autour de 210 milliards de dollars pour l'année 2013 et elle devrait croître cette année. Mais ainsi, Washington tente de revenir dans la course face à l'Europe et la Chine, cependant, le pays a du chemin à parcourir. Barack Obama a d'ailleurs tenu à rappeler que «les échanges des Etats-Unis avec l'ensemble du continent africain étaient équivalents à ceux réalisés avec le seul Brésil». «Sur l'ensemble des produits que nous exportons à travers le monde, seuls 1% vont vers l'Afrique subsaharienne», a-t-il ajouté.

Le président américain s'est engagé devant la quarantaine de dirigeants et d'hommes d'affaires africains à réaliser «de nouveaux engagements» à hauteur de 33 milliards de dollars au total. Ce dernier a rappelé que les entreprises américaines, Marriott, Coca-Cola et General Electric allaient investir dans le continent pour un

montant total de 14 milliards de dollars dans les secteurs de l'énergie, de l'eau, de l'hôtellerie, de la construction, de la banque ou encore des technologies de l'information.

Dans le cadre du programme «Power Africa», le secteur privé devrait augmenter ses promesses d'investissements afin de doubler l'accès à l'électricité en Afrique subsaharienne. Barack Obama a mit l'accent sur la responsabilité des dirigeants africains, «aussi cruciaux que soient ces investissements, la clé de la prochaine ère de croissance en Afrique ne se trouve pas ici aux Etats-Unis, mais en Afrique». Pour ce dernier, «le capital est une chose. Les programmes de développement sont une chose. Mais l'Etat de droit est encore plus important. Les gens doivent être capables d'envoyer des biens sans payer un pot-de-vin ou embaucher le cousin de quelqu'un». L'Afrique est souvent marginalisée».

Céline Tabou

## L'Allemagne sourde aux doléances de la France

**Lors de sa visite en Allemagne, le président François Hollande avait demandé à la chancelière allemande, Angela Merkel, d'investir davantage en Europe afin de favoriser le retour de la croissance.**

Avec de mauvais chiffres sur l'économie et les déficits de la France, qui devraient être supérieurs à 3% en 2015 si l'activité reste atone, «il y a un vrai risque déflationniste en Europe: en France, l'inflation n'a jamais été aussi basse. Or, si une faible croissance pèse sur les rentrées fiscales, une faible inflation a également des conséquences budgétaires négatives sur les recettes comme sur la dette», a affirmé le chef de l'Etat, le 4 août à Liège.

### Paris attend de l'aide

François Hollande a tenu à convaincre l'Allemagne de l'aider à surmonter ce contexte économique difficile, alors que la France a déjà obtenu un délai de deux ans, de 2013 à 2015, pour ramener ses déficits sous la barre des 3%. «Nous mettons en place les réformes annoncées, mais le rythme des efforts entrepris pour réduire les déficits dépend aussi de la croissance. Nous ne sollicitons pas de l'Allemagne une quelconque indulgence, mais nous lui demandons un soutien plus ferme à la croissance. Ses excédents commerciaux et sa situation financière lui permettent d'investir davantage», avait alors indiqué François Hollande. François Hollande a avait expliqué que «ce que la BCE doit comprendre, et

aussi ce que nos amis allemands doivent entendre, c'est qu'il y a des pays en déficit, la France en est un, ces pays-là doivent faire des efforts pour redresser leurs comptes, pour améliorer leur compétitivité, c'est ce que nous faisons en France». Et de l'autre a-t-il assuré, il y a «des pays qui sont en excédent parce qu'ils ont fait des réformes» et qui doivent «soutenir la consommation, soutenir la demande, augmenter les salaires, faire davantage d'investissements pour qu'il puisse y avoir plus de croissance en Europe. Ce sera bon pour l'Allemagne et bon pour la France.» Un appel à l'aide non masqué, appuyé par les déclarations du Premier ministre Manuel Valls qui a annoncé vendredi 1er qu'il dirait «la vérité aux Français» à la mi-août, en avertissant l'Union européenne qu'une consolidation budgétaire trop rapide risquait «d'éteindre la croissance».

### Berlin refuse

En dépit de cette bonne volonté affichée en Allemagne, la chancelière est restée sourde aux doléances de la France. «Le gouvernement allemand ne juge pas nécessaire d'infléchir sa politique économique pour soutenir la croissance dans la zone euro», a déclaré mercredi 6 août la porte-parole Chris-

tiane Wirtz.

«L'Allemagne est déjà le plus important moteur de la croissance de la zone euro et pour répondre à ces déclarations très générales de Paris, nous ne voyons aucun besoin d'apporter le moindre changement à notre politique économique», a-t-elle déclaré. Cette déclaration met fin à la volonté de Paris de voir Berlin s'impliquer un peu plus dans l'économie de la zone euro.

Avec l'instauration d'un salaire minimum, la revalorisation des retraites et des programmes d'investissements, parmi lesquels un investissement de 5 milliards d'euros dans les infrastructures de transport, Berlin estime tout faire relancer la consommation dans le pays, sans pour autant augmenter la dette.

Pour Angela Merkel, il s'agit d'une «inflexion politique importante, comparée à la politique de rigueur préconisée durant son précédent mandat», a indiqué le quotidien Le Figaro. D'autant plus que l'opinion allemande refuse que le pays finance le laxisme des Etats européens qui n'ont pas mené de réformes structurelles pour adapter leurs économies. Un quolibet supplémentaire pour François Hollande, qui devra rendre des comptes sur les prochains chiffres de la croissance économique française.

Céline Tabou

## C'en est trope !

# P.-C. Tisseron et les replis de l'ombre



**Les Secrets de famille par Serge Tisseron, aux éditions des PUF, collection Que sais-je?**

Les secrets de famille font penser à ce qui se passait dans l'aquarium de mon cousin Joe. Parfois un poisson se mettait à nager sur le dos. Il nageait –on peut dire normalement, mais à l'envers. Alors mon cousin Joe disait: «Putain, il peut pas nager comme les autres?» et il le flanquait dans les chiottes.

Certainement pas il n'aurait voulu d'un aquarium où tous les poissons auraient nagé à l'envers. Il aurait été obligé de mettre les pieds au mur pour le regarder, et contraint de m'en demander autant. Il était trop droit pour admettre cela.

Alors, quand on évoque les secrets familiaux, il y a très tôt la tentation de s'en remettre à des images, qui sont d'emblée des images de films:

Celle de la poupée dans laquelle est caché le magot, et qui ne doit pas parler, sinon elle sera tuée, c'est-à-dire démembrée, afin de récupérer l'argent. Cette poupée qui passe du statut de doudou, à objet terrible, terrifiant, qui devient la focale de tous les regards et sur laquelle sera essuyé le sang du voleur, tué par les enfants même, de fait unis dans et par le sang, alors qu'auparavant ils se jalouaient cruellement et se disputaient sans cesse. Mais voilà, et même après le meurtre, comment faire pour que

cette poupée –qui a tout vu- ne parle pas?

Et puis il y a une autre image cinématographique, celle du fils habité par une mère abusive, vidé de lui-même, et qui donne de la réplique, incessante à une morte. Et il répète en criant devant son miroir fendu: «Vas-tu me laisser une bonne fois pour toutes, catin?... Vas-tu me laisser tomber, enfin?»

Ces images fascinantes se mêlent à d'autres: celles qui viennent de contes qui se dévident comme un vomit sur la banquette arrière d'une Ami 8, par vagues: à croire qu'il a avalé une marée, ce gosse, et qu'il en est à l'équinoxe... Des contes piégés, naturellement que l'enfant s'invente aussi. Avec lesquels il joue d'ailleurs si innocemment que c'en est un plaisir... Ses parents étaient des nazis qui ne s'avouaient pas, et ne sachant que faire, il parvient à résoudre la situation en un jeu de mot, en un paronyme vulgaire. C'est ainsi qu'il «sauve les meubles», dit-il. Avec l'expression, il s'aperçoit que ses parents n'étaient que des biens, dont quelqu'un était propriétaire. «Cette faute n'est pas la mienne!», aiment à répéter les fantômes, n'est-ce pas?

Il s'invente aussi un conte qui s'appelle: «L'enfant qui voulait attraper le vent». C'est l'histoire d'un enfant qui a perdu son père dont le bateau a été emporté dans la tempête. Mais l'enfant sait qu'en réalité le père a été emporté par le vent de sa propre colère. Et dans cette histoire le petit héros doit apprendre à domestiquer le vent pour savoir de quelle colère il s'agissait, pour savoir dans quel lieu s'est retrouvé son père et renouer avec lui. Sa démarche revient en fait à appréhender –dans les deux sens du terme- la question du Qui est le père - Qui il est 'vraiment'...

Dans ce conte, il y a l'épisode du ver à soi(e) qui se dévide et qui n'arrive pas à devenir papillon, et puis celui de l'arbre: à l'intérieur duquel il y a une porte. L'enfant tend la main dans le tronc creux, il n'arrive pourtant pas à atteindre l'huis, il sait pourtant que derrière cette porte, un secret terrible l'attend – mais il ne peut savoir lequel, ce qui en renforce le caractère terrible. Peut-être y a-t-il derrière un enfant mort qui lui ressemble étrangement, ou un miroir à la Dorian Gray dans lequel il pourrait se voir adulte devenu, statue affreuse qui tenterait de lui dire quelque secret sans

sens.

Il passerait tout son temps là, à essayer d'ouvrir cette porte de bois ouvragé. Mais au moment où, du bout des doigts, il finit par atteindre le loquet, son chien, le chien-parapluie, se met à l'appeler – signe qu'il commence à pleuvoir.

Il faut dire que, petit, le canidé, avait joué avec un parapluie, et qu'il avait fini par l'avaler. Et à chaque fois qu'il se mettait à pleuvoir, le parapluie s'ouvrait lentement dans son ventre qui se dilatait. Une fois déplié, le chien-parapluie pouvait s'envoler avec le vent, alors l'enfant le retenait par la queue, ce qui lui permettait de s'abriter de la pluie. «Il n'y a rien de mieux qu'un chien, soupirait-il alors, pour s'abriter de la pluie.» D'où la comparaison usuelle du chien mouillé.

Mais ce n'est pas tout, il y a plus. Dans sa pérégrination, l'enfant rencontre deux jumeaux qu'il se met à interroger pour connaître la direction du vent. À l'un il demande comment il s'appelle. «Pareil.» Et l'autre? «Pareil.» L'enfant se rend peu à peu compte, dans la conversation qu'il essaie d'engager avec eux, que les jumeaux ne connaissent qu'un mot: «Pareil»... Et que s'il ne veut pas devenir le troisième reflet «de ces deux personnages, il doit s'en écarter au plus vite. Mais comment?»

On le retrouve dans sa quête à faire du parapente ascensionnel au-dessus de la fumée du baleinier qui a harponné Moby Dick. Il rit de voir les mouettes qui le picorent comme un os de seiche dont les tentacules auraient été attrapés par le vent (tentacule de Dieu). Oui, encore, se dit-il, ce vent qui décorne bœufs et cocus, je l'aurai...

«À moi! À moi, la folie me sourit (ou) me poursuit», crie-t-il. Observez, je vous prie, la proximité d'écriture qu'il y a entre ces deux verbes, aussi ne sait-il lequel choisir, il hésite entre les deux...

Ce sont là quelques uns des replis de l'ombre dont parle J.-C. Tisseron, faite à partir de la vieille encre noire et sale de l'existence. Et l'enfant-soleil se doit alors de déplier cette ombre pour lui coller une face d'aveugle et lui dire enfin: «Moi, je te vois!»

**Jean-Charles Angrand**

# Otè!

## Gouvèrné sé prévoir ? In bon prinsip mé dir pou apliké

*Mi rapèl in kozman in vyé savan zaponé té ki di: «Si ou i vé arash in zèrb dann out zardin, poz aou pou komansé in késtyon sinp. Domann aou kosa li ansèrv? Si li ansèrv de riyin ou i pé arash ali.».. L'èr-la, kan mi ariv dann mon zardin mi arète pa poz amoin lo késtyon, mé san trouv in bon répons la plipar d'tan. Pars pou trouv in bon répons i fo ou lé kaziman in savan pou tout sak l'om la fine trouvé, pou sak in zour li va trouvé é pétète pou sak li trouv ar pa zamé. Donk mi fé konm mi konpran é mi domann amoin si moin la pa apré fé in l'èrèr.*

*Pou kosa mi di sa? La pa pou la késtyonn zèrb, sé pou tout késtyon an zénéral. In légzanp? Kan la desid siprime lo trin isi La Rényon lo group kominis dann konsèy zénéral, mi rapèl i si lété Paul Vergès, ou bien défin Lapierre, ou in n'ot la di i fo pa fé sa, épi la di si i siprime lo trin gardien la voi pars sak i serv pa zordi, lé kapab ète bien itil domin. Biensir la pa ékout la voi la sazès! Biensir la kas tout. Par plas la fé in shomin, par plas bann propriyètèr la kapar lo térin pou zot. Zordi, ni apèrsoi kèl kalité gro bétiz nou la fé..;Ni oi sana ni oi pa ankor bien, mé konm di lo kont ki vivra véra.*

*Final de kont, na in bonpé zafèr demoun i fé, san kalkilé, san réfléshi, san alé rod pli loin ké nout bout né. Konbien d'moun i vann zot tèr zordi pou artrouv azot sdf domin. Konbien gouvèrnman i pran désizyon an vitès épizapré i apèrsoi té pa in bon désizyon. Sak la pran la désizyon tyé Kadafi yèr, li doi poz ali késtyon zordi kan li oi la libye dann kèl trin i lé. Tyé Saddam hussein yèr, té fasil mé trouv in bon solisyon pou l'Irak zordi la pa in kréyon déyèr l'orèy.*

*Gouvèrné sé prévoir? In bon prinsip mé difisil pou apliké.*

---

*Justin*